

Air du Perche, Arbres Remarquables, Bien vivre dans le Perche, GRAPE,  
Mortagne en Transition, Paysages et patrimoine du Cœur du Perche,  
Perche Avenir Environnement, Sites et Monuments

## COMMUNIQUE DE PRESSE

### **VOIE VERTE : LES ASSOCIATIONS EN APPELLENT A L'ETAT ET A LA JUSTICE**

*Notre collectif de huit associations de protection de l'environnement et du patrimoine se mobilise depuis le début de l'année pour défendre la Voie Verte. Cette rentrée nous avons écrit à la Préfecture pour demander son intervention et attaqué en justice la décision du Département de l'Orne de goudronner une partie de la Voie Verte. Nous lançons un appel aux dons pour financer les frais d'avocat.*

Depuis le début de l'année, les associations Air du Perche, A.R.B.R.E.S Remarquables, Bien Vivre dans le Perche, le GRAPE (Groupement Régional des Associations de Protection de l'Environnement, Mortagne en Transition, Perche Avenir Environnement, Patrimoine et Paysage du Cœur du Perche, Sites et Monuments, nous mobilisons ensemble contre la décision du Département de l'Orne d'abattre des arbres sur la Voie Verte et d'en goudronner une partie.

#### **Neuf mois de mobilisation citoyenne**

Au prétexte d'entretien sanitaire et de mise en sécurité, les haies de la Voie Verte ont été saccagées : 3000 tonnes de bois ont été récoltés (l'équivalent de 5000 arbres abattus). En mars, le Département de l'Orne a annoncé un projet de refonte de la piste avec un enrobé bitumineux, entre Mauves-sur-Huisne et La Mesnière et ce malgré l'opposition de la population, des associations et de certains élus qui n'ont pas été consultés.

Face à cette situation, notre collectif inter-associatif a sollicité le Département pour une visite sur site réalisée en février puis, en mars, a écrit une lettre au Président du Conseil Départemental restée sans réponse. C'est pourquoi, début mai, nous avons déposé un recours gracieux pour demander au Président du Département l'annulation de sa décision de goudronner la Voie Verte et plaidé à nouveau pour la création d'un Comité citoyen. Mi-mai, nous avons lancé une pétition et organisé une rando-manif en juin.

Nos demandes n'ont pas été entendues, malgré le soutien des nombreux signataires de la pétition<sup>1</sup>. Face à ce déni de démocratie, nous avons décidé de solliciter l'intervention de l'Etat, à travers une lettre adressée au Préfet de l'Orne par notre avocate. Parallèlement, nous avons attaqué en justice la décision de poser un enrobage bitumineux sur 17 km de Voie Verte et nous préparons un autre recours pour exiger réparation des dommages causés par le chantier d'abattage.

#### **Nous demandons l'intervention de l'Etat et de la justice**

---

<sup>1</sup> La pétition a recueilli 1229 signatures, dont 616 sur le support papier et 613 sur [Change.org](https://www.change.org)

Dans un courrier du 5 septembre nous avons demandé au Préfet de l'Orne de vérifier que toutes les autorisations environnementales relatives à la protection de l'eau, des arbres ainsi que des habitats et des espèces protégées ont été sollicitées par le Département. Si ces autorisations n'ont pas été demandées, nous demandons au Préfet d'exercer son pouvoir de police de l'environnement, à savoir : mettre en demeure le Département de cesser tous travaux et de faire la demande des autorisations correspondantes. Enfin, nous demandons la communication de tous les documents administratifs en possession de la Préfecture relatifs à la Voie Verte.

Parallèlement, nous avons déposé, le 9 septembre, un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Caen demandant l'annulation de la décision du Département de goudronner la Voie Verte. Nous préparons un autre recours pour exiger une compensation et une réparation effective des atteintes commises lors de la coupe d'exploitation des arbres. Nous sommes décidés à faire tout notre possible pour éviter que la saccage de la Voie Verte continue et pour obtenir réparation des dommages.

### ***Nous appelons aux soutiens et aux dons***

Pour poursuivre nos actions, nous avons besoin du soutien de tous les amoureux de la Voie Verte. Nous avons notamment lancé un appel aux dons pour financer les frais d'avocat.

NB : Votre don est déductible d'impôts. Si vous êtes imposable, vous pourrez déduire 66% du montant versé dans la limite de 20 % de votre revenu imposable.

Par exemple, après la déduction fiscale :

- Un don de 30€ vous coûtera 11,90 €
- Un don de 60€ vous coûtera 20,80 €
- Un don de 120€ vous coûtera 40,80€

Faites un don :

- En ligne sur [HELLOASSO](https://helloasso.org).
- Par chèque, au nom de :

PERCHE AVENIR ENVIRONNEMENT

Lieu-dit La Robichonnière (chez M. Jean-Paul DAVEAU)

85 route de la Chignonnière

61110 Cour-Maugis-sur-Huisne

Un grand merci pour votre soutien !

Pour demander des informations vous pouvez écrire à [contact@bvperche.org](mailto:contact@bvperche.org).